

COVID-19

La Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer
se mobilisent pour les commerces

-

30 novembre 2020



Soutiens financiers pris en charge par la Ville de Caen

- EXONERATION DES LOYERS POUR LES ENTREPRISES HÉBERGÉES A L'ATELIER DU COMMERCE, du 16 mars 2020 au 10 mai 2020
- EXONERATION TOTALE DES DROITS DE TERRASSE en 2020
- EXONERATION DES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC (FOOD TRUCKS)
- EXONERATION DES DROITS DE VOIRIE (Chantiers), du 16 mars au 10 mai 2020
- EXONERATION DES DROITS DE MARCHE, du 16 mars au 28 juin 2020
- AUTORISATIONS DE DEBALLAGE GRATUITES, du 15 mars au 30 août 2020

Zoom sur la plateforme Commerces caennais

- La Ville de Caen a lancé, suite à une consultation auprès de 6 opérateurs, une plateforme de e-commerce pour soutenir les commerces caennais avec la création d'un site internet : **caencommerce.fr**

LE PRINCIPE

- Création pour chaque commerçant d'une mini-boutique en ligne sur le site **caencommerce.fr**
- Le client commande dans les boutiques de son choix et paie un montant global.
- Il peut ensuite récupérer ses achats directement chez les commerçants ou être livré en 1 seule fois de l'ensemble de ses achats.

LE PRESTATAIRE

- **Supplyshop** est un acteur local spécialisé dans l'e-commerce de proximité.
- **Supplyshop** accompagne le commerçant dans toutes les étapes de création de sa mini-boutique et assure le suivi en fonction de vos besoins : shooting photo, fiche produit, référencement, gestion des stocks...
- **Coût pour le commerçant :**
- **Abonnement PREMIUM :** gratuit le 1er trimestre, pris en charge par la ville (coût 79€HT/commerce).
2^{ème} trimestre 40€HT/mois
Mois suivants : 79€HT/mois
- **Contacts pour s'inscrire :** Supplyshop, mël : hello@supplyshop.fr, téléphone : 02.61.45.32.70, inscriptions : <https://supplyshop.fr/inscription/>

Retrouvez les produits des boutiques caennaises en ligne



SUPPLYSHOP
CAEN, EN 1 CLIC

Choisir

Date

Horaires

VALIDER



MON COMPTE

LES BOUTIQUES CAENNAISES

LES TRAITEURS & RESTAURANTS

NOËL & FÊTES

Rechercher un produit ...



SUPPLYSHOP

LA PLATEFORME DES COMMERCE DE CAEN

CAENCOMMERCE.FR



On vous livre où et quand ?

Livraison Express à domicile / Retrait boutique(s)



Vins et épicerie fine



VISITER LA BOUTIQUE



Vins et spiritueux



VISITER LA BOUTIQUE



Vins et épicerie fine



VISITER LA BOUTIQUE

Terres de raisin

Centre-ville



Vins, bières & champagne



VISITER LA BOUTIQUE

Serge Blanco

Centre-ville



Vêtements et accessoires pour Hommes



VISITER LA BOUTIQUE

Aujourd'hui une fleur

Centre-ville



Compositions florales



VISITER LA BOUTIQUE

Le guide des commerces

Durant la période de confinement, la Ville de Caen propose aux commerçants qui le souhaitent de figurer sur son site Internet, afin de leur offrir une meilleure visibilité et de faciliter le lien avec les clients.

- **De quoi s'agit-il ?**

- Le guide des commerces est une page de type annuaire, qui recense les commerçants caennais qui en ont fait la demande.
- Les internautes peuvent y chercher un commerce :
- par type d'activité
- par modalité de retrait des marchandises
- en cherchant uniquement les commerces qui proposent leurs services en click and collect (commande et paiement en ligne)
- Ce guide sera accessible **uniquement pendant les périodes de confinement**, durant lesquelles certains commerces sont contraints de fermer.

- **Qui peut s'inscrire ?**

- Tous les **commerçants caennais sédentaires** qui en font la demande.

- **Comment s'inscrire ?**

- Il vous suffit de compléter le formulaire ci-dessous. Une fois votre demande envoyée, vous recevrez un mail de confirmation, et votre commerce sera ajouté au répertoire dans les meilleurs délais.
- **Pour toute question, ou modification** ultérieure à votre inscription, contacter le [service Commerce de la Ville de Caen](#).

GUIDE DES COMMERCES

- JE SUIS COMMERÇANT ET JE SOUHAITE ÊTRE RÉFÉRENCÉ SUR CETTE PAGE.
- EN SAVOIR PLUS SUR LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX COMMERCES MIS EN PLACE PAR LA VILLE DE CAEN

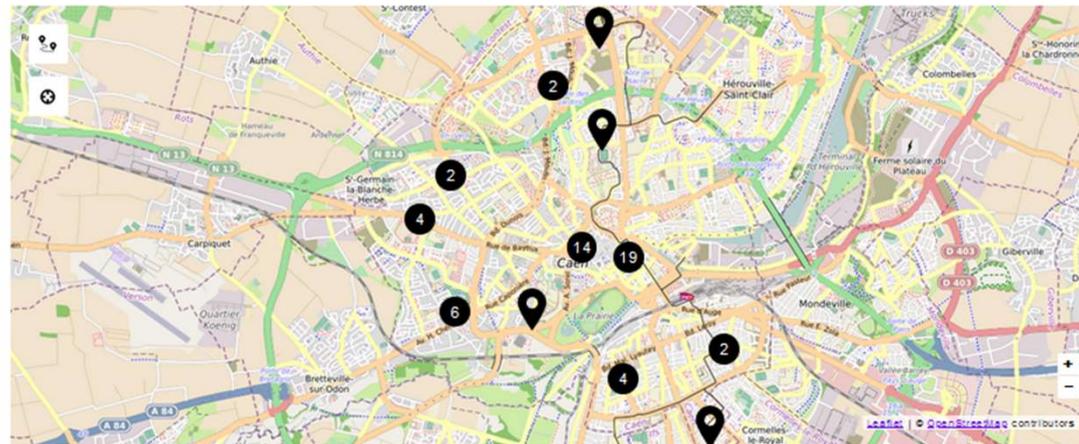
Tous les types commerces

Tous les modes de retraits

Rechercher par mot-clé

Click and Collect
Commande et paiement en ligne

FILTRE



Masquer la carte ^

167 RÉSULTATS

Al'o pressing

Services
Boutique ouverte

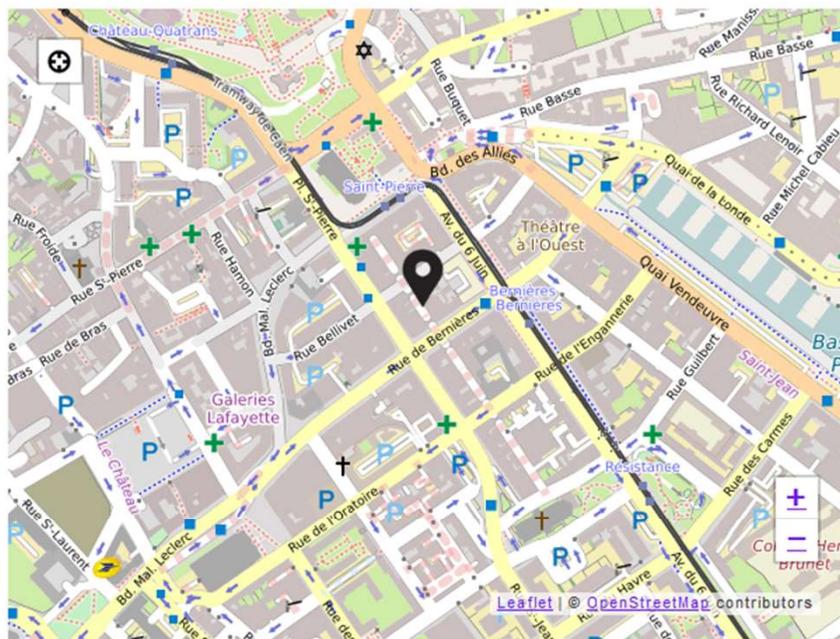
📍 40 boulevard Georges Pompidou - 14000 Caen

☎ 02 31 95 16 52

🌐 Site internet



BOUCHERIE MICHEL



COMMERCES DE BOUCHE

Boucherie Michel
6 rue Neuve Saint-Jean
14000 Caen

Modalités de retrait :
Boutique ouverte, Livraison

Ce commerçant propose le Click-and-Collect
Commande et paiement en ligne

☎ 02 31 86 13 62

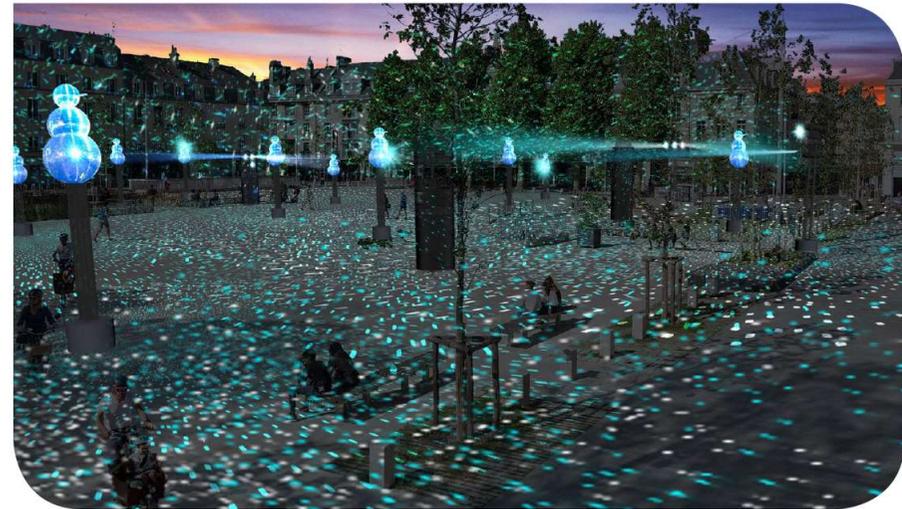
Commande par téléphone.

HORAIRES D'OUVERTURE

8h-12h30 15h-19h

Animations territoriales /Actions de la Ville de Caen

- **Illuminations** : lancées dès le 28 novembre avec 3 sapins géants (St Sauveur, République, Place de la Résistance), 1 sapin Naturel Boulevard Leclerc et 24 dans les quartiers
- **Scénographie** : Place de la République durant vacances scolaires pendant 15 jours de 17h30 à 21h00
- **Animation sonore** dans les rues piétonnes de Caen du 1^{er} au 31 décembre
- **Ouverture des commerces** (dimanches du Maire) : **dimanches 29 novembre (si ouverture possible) et 6, 13, 20 et 27 décembre**
- **Campagne de Communication Noël en préparation**
- Pour faciliter l'accès au centre-ville, **la navette gratuite circule** du lundi au samedi, de 7h30 à 20h00 et les dimanches 13 et 20 décembre 2020.
- **Twisto et Caen la mer proposent une offre spéciale de transport tous les week-ends du mois de décembre et janvier avec un tarif promotionnel : un ticket SMS 24h à 1€ sur les réseaux bus et tram.** Une desserte renforcée sera proposée les week-end qui précèdent Noël – en lien avec l'évolution des décisions sanitaires.



Aides financières prises en charge par Caen la Mer et la Région

• **IMPULSION RESISTANCE (*) :**

En novembre 2020, le dispositif régional Impulsion Relance Normandie lancé au printemps a évolué pour devenir « Impulsion Résistance Normandie ».

Pour Caen la mer, ce second volet est destiné à **soutenir environ 330 entreprises des secteurs du tourisme et de l'événementiel** très fortement impactées par la crise.

Il permet d'attribuer une aide financière sous forme de **subvention forfaitaire de 1 000 à 5 000 euros** (selon le nombre de salariés) aux entreprises dont le siège social est implanté à Caen la mer et répondant aux critères d'éligibilité prévus par le règlement.

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié,
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés,
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés,
- Et 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés et plus.

Financement 60% Communauté Urbaine / 40% Région

(*) Ce dispositif est non cumulable avec le Fonds national de solidarité et l'aide au loyer de Caen la mer)

Aides financières et actions prises en charge par Caen la Mer

• AIDE AU LOYER :

Soutien financier apporté aux entreprises particulièrement impactées par le contexte, ayant subi une **fermeture administrative** au 30/10/2020.

L'aide consiste au versement d'une **subvention unique à hauteur d'un mois de loyer hors charges, plafonnée à 1 000 € par entreprise**

Bénéficiaires :

- Toutes les entreprises fermées par décret du 30/10/2020, quelle que soit l'activité *
- Siège social sur Caen la mer
- Création de l'activité avant le 18/03/2020
- Chiffre d'affaires < 500 000 € HT
- Avoir un bail commercial

*Les secteurs d'activité exclus du dispositif sont précisés dans le règlement de l'aide www.caendev.fr

*ce dispositif est cumulable avec les autres mesures mises en place par l'Etat (ex : Fonds national de solidarité)

Aides financières et actions prises en charge par Caen la Mer

STATIONNEMENT GRATUIT

11h/15h du Lundi au Samedi et Jeudi 17h/19h

Depuis le 01/09/2020, 3 applications sont opérationnelles sur la ville de Caen :

- Paybyphone (opérateur historique en effet),
- Flowbird APP
- et OPnGO. Cette dernière application est également utilisable sur les parcs en enclos (courtonne et plaisance 1 et 2).

Aides de l'Etat et de la Région

- **Fonds National de solidarité**

- Le fonds de solidarité **concerne les pertes de chiffre d'affaires** pour les entreprises de moins de 50 salariés, sans condition de chiffre d'affaires ni de bénéfices, ayant débuté leur activité avant le 30 septembre 2020.
- Pour les pertes de chiffre d'affaires enregistrées au mois d'octobre, différents régimes d'indemnisation sont prévus. Les entreprises doivent déclarer l'ensemble des éléments requis pour chacun des régimes auxquels elles peuvent prétendre et le formulaire déterminera automatiquement l'aide la plus favorable.

- **Elargissement du dispositif d'aide à la transition numérique**

- Subvention accordés aux commerçants, artisans et TPE de moins de 10 salariés pour faciliter leur transition numérique. Dépense éligibles : audit, études, formation, investissements matériel et immatériel.
- Subvention plafonnée à 50% de la dépense, et plafonné à 5000€

- **Prêt croissance TPE**

- De 10 000 à 50 000€ de prêt au financement des projets de développement des entreprises de plus de 3 ans et de moins de 50 salariés

- **Prêt Trésor COVID-19**

- Mobilisation d'une aide à la Trésorerie en contrepartie d'un prêt bancaire remboursable sur 4 ans avec un différé d'1 an

- **Prêt Rebond impulsion Relance +**

- Prêt à 0% sans garantie. Aide à la trésorerie de 10 000 € à 50 000 € remboursable sur 5 ans, après un différé de 2 ans, pour les entreprises de plus d'1 an.

Aides de l'Etat

- **Chômage partiel**

Le dispositif d'activité partielle peut-être sollicité par les entreprises dans le cadre de circonstances à caractère exceptionnel (article R.5122-1 du Code du travail).

- **Report d'échéances de charges sociales**

Dans les situations les plus difficiles, des remises pourront être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes. Report des cotisations payables auprès de l'URSSAF, report des cotisation de retraite complémentaire, report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté.

- **Un crédit d'impôt pour inciter les bailleurs à abandonner des loyers au profit des locataires de locaux professionnels**

Le gouvernement a proposé que soit introduit dans le projet de loi de finances pour 2021 un crédit d'impôt pour inciter les bailleurs à annuler une partie des loyers dus par leurs entreprises locataires qui sont administrativement fermées ou particulièrement affectées par les restrictions sanitaires mises en œuvre.

CIP



CIP : Centre d'Information sur la Prévention des difficultés en entreprise

Pour obtenir un rendez-vous très rapidement avec **3 experts** :

- un ancien juge du tribunal de commerce,
- un expert-comptable,
- un avocat.

Le dirigeant peut s'exprimer librement en toute confidentialité et neutralité.

Dispositif pris en charge.

Les rendez-vous ont lieu à la CCI Caen Normandie, à Saint-Contest

APESA



APESA : Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigue

Au-delà d'un 1^{er} contact qui libère déjà un peu d'énergie, le chef d'entreprise peut se trouver encore fortement pris par une spirale très négative **d'idées noires pouvant le pousser jusqu'au geste fatal.** Avec APESA, le chef d'entreprise peut obtenir jusqu'à 5 rendez-vous et commencer à reconstruire son chemin de manière positive et libérée.



CCI 
PRÉVENTION
ANTICIPONS VOS DIFFICULTÉS

 **UNE INITIATIVE DES
CCI DE NORMANDIE**

02 32 100 900

CUMUL DES AIDES AUX ENTREPRISES

AIDE AU LOYER CLM

- Fermeture administrative
- CA < 500 k€ HT
- Montant de l'aide = un loyer, maximum 1000 € par entreprise
- Contact : CaenDev www.caendev.fr

IMPULSION RESISTANCE NORMANDIE

- Activités liées au tourisme et à l'événementiel
- Perte de CA d'au moins 30%
- Non éligibles au FNS
- Montant de l'aide de 1 000 à 5 000 € selon le nb de salariés
- Contact : ADN <https://nor-impulsion-relance.mgcloud.fr/covid19-solidarite@adnormandie.fr>

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE (FNS)

- Entreprises fortement impactées par le Covid et/ou fermeture administrative
- Perte de CA > 50%
- Montant de l'aide de 1 500 à 10 000 € selon l'activité et la perte de CA déclaré
- Contact : DGFIP et <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F35211>

Nous accompagnons tous vos projets
d'implantation et de développement.



Contacts

- **Caen Normandie Développement**

www.caendev.fr

Tel : 02.31.25.45.90

- **AD Normandie**

Covid19-eco@adnormandie.fr

Tel : 02.35.52.22.00

- **Service commerce de la Ville de Caen**

commerce@caen.fr

Tel : 02.31.30.44.14